



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 décembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur le droit à la paix Première session

Genève, 18-21 février 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

## Note du Secrétariat

1. Le 29 juin 2012, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 20/15, par laquelle il a pris note du projet de déclaration élaboré par le Comité consultatif et figurant dans le rapport de ce dernier sur le droit des peuples à la paix (A/HRC/20/31). Il a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de négocier progressivement un projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix, en se fondant sur le projet présenté par le Comité consultatif et en tenant compte sans parti pris de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures. Il a aussi décidé que le groupe de travail tiendrait sa première session pendant quatre jours ouvrables en 2013, avant la vingt-deuxième session du Conseil. Enfin, le Conseil a prié le groupe de travail de lui soumettre un rapport sur les progrès accomplis, pour examen à sa vingt-troisième session.

2. Le rapport du Haut-Commissariat relatif aux résultats de l'atelier sur le droit des peuples à la paix (A/HRC/14/38), organisé conformément à la résolution 11/4 du Conseil des droits de l'homme, et le rapport du Comité consultatif (A/HRC/20/31) seront distribués dans la salle. Ces documents sont également disponibles sur le site Web du Groupe de travail sur le droit à la paix.

## Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Programme de travail.
5. Adoption du rapport.